

Digne-les-Bains, le 28 novembre 2023

Objet : RN 85 – Travaux de recalibrage entre Malijai et Digne-les-Bains
Avis dans le cadre de l'enquête en vue de la DUP du projet.

Le projet de requalification de la RN 85 entre Malijai et Digne-les-Bains est justifié par des nécessités de sécurité et des souhaits de meilleure cohabitation entre la voiture et les cyclistes qui fréquentent cet itinéraire.

En préalable, il faut rappeler que l'aménagement de cette route nationale fait l'objet de projets successifs depuis bientôt 30 ans. Fort heureusement, on est passé, successivement au fil du temps et des restrictions budgétaires, du barreau autoroutier prévu dans la plaine agricole qui borde la Bléone à des aménagements in situ beaucoup moins impactants pour les milieux.

Aujourd'hui, la route qui relie la Préfecture de Digne-les-Bains au reste du monde est bien roulante, avec des aménagements qui permettent une certaine fluidité lors des heures de pointe.

Le diagnostic que l'on peut poser sur la situation actuelle réside dans deux points :

- 1) Il y a trop de voitures conduites par une seule voire parfois deux personnes qui viennent pour travailler à Digne ;
- 2) il y a quatre ronds-points entre celui des Ammonites et le dernier qui donne accès au pont Beau de Rochas.

Le nombre de personnes venant travailler est très important, malgré l'offre de transports en commun existante, entre les lignes régionales et les bus départementaux.

Par ailleurs, quand on prend souvent la route dans le sens Malijai-Digne, et que des conducteurs vous doublent parfois dans des conditions un peu scabreuses, on se retrouve avec ces mêmes voitures bloquées à un des ronds-points : le bilan du temps gagné est nul !

Le projet qui est soumis à enquête publique est conçu pour améliorer la circulation et permettre de doubler plus facilement les véhicules plus lents. Le choix de mettre en place une voie cyclable en site propre est à souligner mais cet aménagement pourrait bien être réalisé sans le reste du projet routier.

La MRAE fait remarquer que : « Le choix du projet résulte d'une concertation qui l'a significativement fait évoluer. En particulier, les déviations envisagées ont été abandonnées, au profit de traversées urbaines requalifiées. Le choix d'un aménagement « sur place » constitue une mesure d'évitement majeure du projet. »

Néanmoins, ce nouveau projet a un impact important :

- sur les zones humides (7 ha), pour lesquelles la MRAE fait remarquer que la compensation à 200 % est à revoir et à accroître pour être conforme au Sdage ;

- sur les milieux aquatiques, et notamment l'Adou des Faïsses, sur lequel cette instance demande de mieux apprécier les incidences du projet. On peut noter à ce stade que les débits de crue pris en compte pour les bassins tampons sont plutôt faibles au regard des événements déjà rencontrés sur les affluents de la Bléone (ravin du Château par exemple).
- sur les cours d'eau comme pour le gué du ravin de Saint-Christol, pour lesquels elle demande d'adapter les mesures d'évitement, de réduction et, si nécessaire, de compensation et, pour les passages à gué, de prendre les mesures nécessaires pour réduire leurs impacts ;
- sur les milieux naturels, elle demande de mieux décrire les impacts qu'ils subiront et les mesures dont ils bénéficieront.

Par ailleurs, le CNPN relève que le projet, et notamment la création de quatre zones de dépassement, aurait pu être évité à la faveur du développement d'une alternative au transport automobile individuel permettant la diminution du flux de véhicules. Cette composante du projet souffre d'une incompatibilité avec l'exigence réglementaire de recherche d'alternative satisfaisante puisque aucune des variantes étudiées n'a porté sur le développement d'une alternative au transport individuel.

En conclusion, le projet présenté a été conçu pour répondre à une question superflue au regard des enjeux actuels. La question à résoudre n'est pas d'aller plus vite à Digne, mais plutôt « comment transporter plus de personnes vers Digne sans encombrer la route existante ».

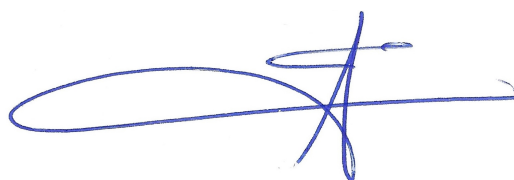
Dans ces conditions, la réponse n'est pas adaptée aux problèmes de circulation soulevés (par qui d'ailleurs?).

Le montant de travaux est important : 50 M€ !

Avec une telle somme, les collectivités locales pourraient réaliser la voie cyclable en site propre, isoler des bâtiments publics pour permettre des économies d'énergie importants, créer des boucles de réseaux de chauffage collectif près des établissements publics équipés de chaudières pour les immeubles situés tout près, équiper les toitures de bâtiments publics pour réaliser des économies importantes sur leurs factures d'électricité...

FNE04 est donc défavorable à la déclaration d'Utilité publique de ce projet inutile.

Pour FNE04,
Le Président

A blue ink signature consisting of a large, sweeping horizontal stroke followed by a vertical stroke that loops back to cross the horizontal one, ending in a small flourish.

Pierre Gottardi